

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 juin 2009  
(convocation du 15 juin 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10 h  
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11h30  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques  
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent  
M. ANZIANI Alain à M. CHARRIER Alain  
M. ASSERAY Bruno à Mme. FAYET Véronique  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DELATTRE Nathalie  
M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Yohan  
M. DAVID Jean-Louis à Mme DESSERTINE à partir de 10h15  
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUPOUY Alain  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h45  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h00  
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic  
M. LOTHaire Pierre à M. PALAU Jean-Charles  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max à partir de 11h00  
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne  
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU J-C à partir de 11h  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte  
M. ROBERT Fabien à M. RAYNAL Franck à partir de 11h10  
Mme. TOUTON Elisabeth à M. SOLARI Joël

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Réseau TBC - Mesures tarifaires sociales - Mise en place du Revenu de Solidarité Active (RSA) - Décision**

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de faciliter l'intégration économique, professionnelle et sociale des personnes dont les revenus sont les plus modestes, la Communauté urbaine de Bordeaux a mis en place depuis plusieurs années des mesures tarifaires permettant l'accès au réseau tbc soit gratuitement ou à partir du tarif réduit.

Ce dispositif s'appuie aujourd'hui sur deux délibérations du Conseil de Communauté approuvées au cours de l'année 2003.

Une première délibération (2003/0235) a formalisé une délégation de compétence aux Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) pour l'instruction des dossiers de demandes de tarifs sociaux accordés sur le réseau tbc.

En septembre 2003 le Conseil de Communauté a approuvé la délibération n°2003/0687 qui a conduit à faire évoluer les mesures en vigueur.

Parmi les bénéficiaires de la gratuité d'accès au réseau tbc figurent les bénéficiaires du RMI. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009, le revenu minimum d'insertion (RMI) a disparu et a été remplacé par le Revenu de Solidarité Active (RSA).

Ouvert aux bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'allocation de parent isolé (API), le RSA a pour objectif d'assurer l'augmentation des ressources de toute personne, bénéficiaire du RMI ou de l'API, qui prend ou reprend un travail ou bien exerce ou accroît son activité professionnelle.

Peuvent bénéficier du RSA, les personnes de plus de 25 ans (ou celles de moins de 25 ans ayant un enfant né ou à naître) :

- exerçant ou reprenant une activité professionnelle, qui peuvent ainsi cumuler revenus du travail et revenus issus de la solidarité ;
- sans activité, notamment les bénéficiaires actuels du RMI (revenu minimum d'insertion) ou de l'API (allocation de parent isolé). Le RSA décroît progressivement à mesure que les revenus du travail augmentent.

Actuellement, sur le réseau tbc, les bénéficiaires du RMI ont droit à la gratuité sous réserve d'être demandeur d'emploi et de ne pas dépasser un plafond de ressources fixé à 70% du SMIC.

Malgré la généralisation du dispositif RSA, des interrogations demeurent. De nombreuses autorités organisatrices de transport s'interrogent sur la manière dont elles vont prendre en charge les bénéficiaires du RSA, sachant que, selon les estimations la population RSA serait évaluée à trois fois la population RMI.

Les échanges menés avec quelques Centres communaux d'action sociale (Bordeaux, Mérignac, Pessac, Villenave d'Ornon, Bègles) n'ont pas permis d'identifier quel serait l'impact de ce nouveau dispositif sur le droit au transport.

Il est donc proposé, compte tenu des éléments qui précèdent, de maintenir, les conditions d'octroi de la gratuité des transports aux bénéficiaires du RSA qui rempliraient les conditions ci-dessus définies, à savoir :

- être demandeur d'emploi,
- et ne pas dépasser un plafond de ressources fixé à 70% du SMIC

Une réflexion plus large devra toutefois être menée sur l'ensemble du dispositif des mesures tarifaires sociales mises en œuvre sur le réseau Tbc, compte tenu de son impact financier. Il est proposé que ce travail associe les centres communaux d'action sociale et le nouveau délégataire du réseau Tbc. Les mesures mises en œuvre dans ce domaine par le Conseil général de Gironde et par le Conseil régional d'Aquitaine sur leurs réseaux de transports devront également être identifiées. Le Groupement des Autorités responsables des Transports (GART) sera également sollicité.

**Dans l'attente de cette réflexion élargie, il vous est proposé, mesdames, messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir maintenir :**

- les conditions d'octroi de la gratuité du réseau tbc aux bénéficiaires du RSA qui seraient demandeurs d'emploi et dont les ressources ne dépasseraient pas 70% du SMIC,
- les autres dispositions de la délibération 2003 / 0687 dans l'attente d'une étude approfondie sur le dispositif communautaire de mesures tarifaires sociales appliquées sur le réseau tbc restant d'actualité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparentés s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 juin 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
17 JUILLET 2009

PUBLIÉ LE : 27 JUILLET 2009

M. JEAN-MARC GAÜZERE